

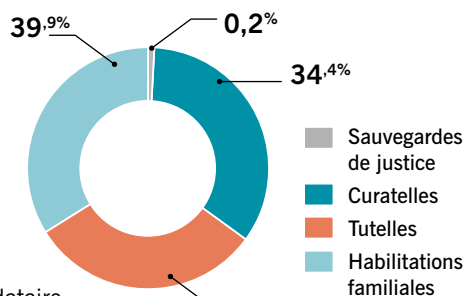
Majeurs protégés citoyens



Entre **800 000 et 1 000 000** de personnes protégées en France



Répartition des mesures ouvertes en 2020 par type de mesure



D'ici **2040**

le nombre de personnes protégées sera **multiplié par 2**

50% des mesures sont exercées par **un membre de la famille**



50% le sont par un mandataire **professionnel** : mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)

Les professionnels

Les mesures gérées par les professionnels :

78% Services associatifs



14% Mandataires individuels

8% Mandataires préposés d'établissement

Les personnes protégées



52% des personnes protégées ont + de 60 ans

50% des personnes protégées

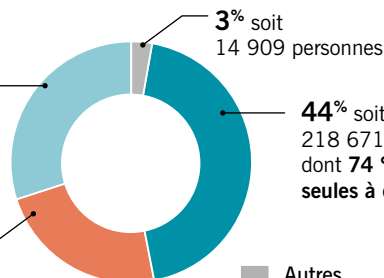
des personnes protégées vivent sous le seuil de pauvreté



Les vulnérabilités des personnes protégées (suivies par un mandataire professionnel)

30% soit 149 094 personnes dont **30% en établissement** et **70% à domicile**

23% soit 114 305 personnes dont **63% en établissement** et **37% à domicile**



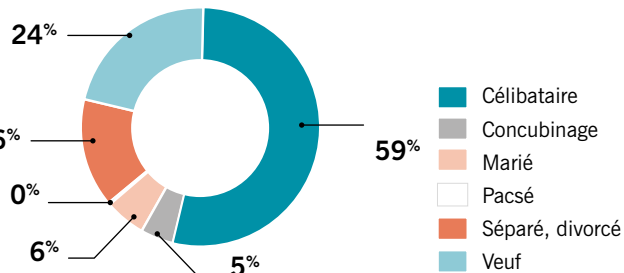
74% vivent seules à domicile

Le réseau Unaf-Udaf

1^{er} réseau associatif de mandataires judiciaires à la protection des majeurs

160 000 mesures exercées

Situation des majeurs protégés



5 300

salariés dans les services MJPM, dont 50% sont des MJPM



En France, il est difficile d'avoir des données précises concernant le nombre de mesures de protection juridique. La Chancellerie tient à jour le nombre annuel d'ouvertures de mesures par les tribunaux, mais on ne connaît pas le nombre de mesures clôturées ou toujours en cours. Ainsi, s'ils font consensus parmi les experts et les professionnels de la protection juridique des majeurs, les chiffres présentés ici sont estimatifs.

Sources : Etude relative à la population des majeurs protégés : profils parcours et évolutions (DGCS/ ANCREAI - Mai 2017) ; Évaluation socio-économique de la protection juridique de majeurs par les mandataires professionnels (CITIZING - 2020) - Les chiffres clés de la justice 2021 (Ministère de la Justice)